



OBSERVATOIRE
PARTENARIAL
DES ESPACES
AGRICOLES,
NATURELS ET DE
L'ALIMENTATION

AVRIL
2023

Dynamiques de consommation et de mutation des espaces agricoles et naturels

dans l'aire métropolitaine
Lyon Saint-Étienne





Sommaire

Un nouveau millésime **4**

Le MOS, nouvel outil d'observation **8**

Les espaces agricoles premiers consommés **10**

Espaces agricoles entre urbanisation et forêts **12**

Des pôles de consommation foncière marqués **18**

Enfrichement et défrichage **22**

Vulnérabilité des espaces agricoles **25**

Face aux crises écologiques **26**

Synthèse **27**

Un nouveau millésime

L'acquisition d'une nouvelle base de données d'occupation du sol, intégrant les couvertures de l'aire métropolitaine pour 2010 et 2020 s'appuie sur un nouvel outil et ouvre une nouvelle période d'analyse des dynamiques d'évolutions des territoires de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne.

Un nouvel outil, plus fiable et plus précis

Le réseau UrbA4 des Agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes, en se dotant du Mode d'occupation du sol (MOS), a acquis une base de données permettant à la fois une continuité après Spot Thema, et une rupture du point de vue de la qualité de la donnée fournie. Ainsi, le MOS ouvre de nouvelles perspectives dans l'étude de la consommation et de l'évolution des espaces agricoles et naturels sur les territoires de l'aire métropolitaine.

Plusieurs dynamiques à observer pour l'Opeana

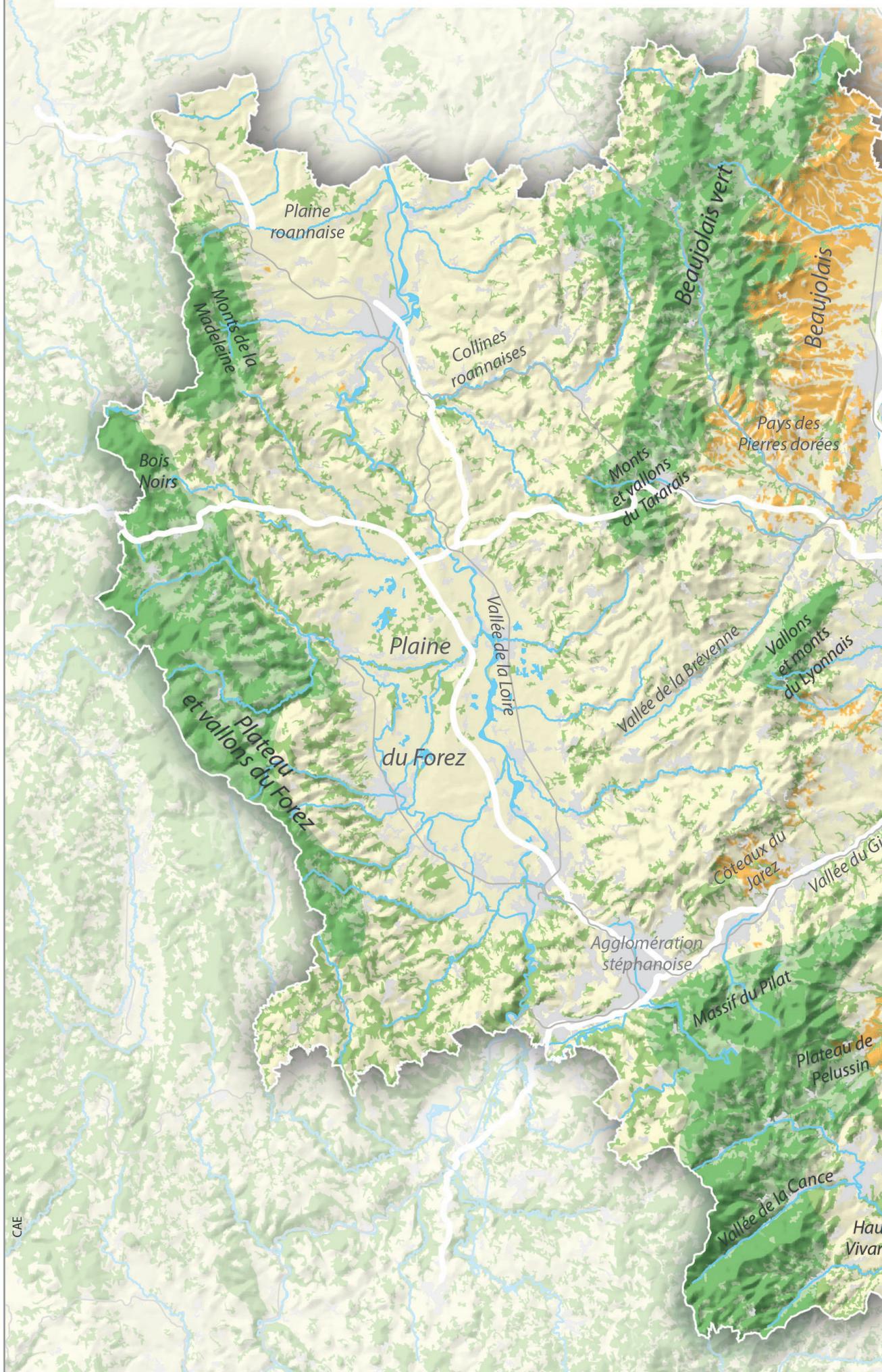
Cette nouvelle base de données géographiques, déclinée sur 2010 et 2020, permet ainsi l'étude de l'évolution des territoires sur la décennie passée. L'Opeana s'est donc penché sur les différentes dynamiques de mutations comprenant les consommations vers diverses artificialisations, mais aussi les transferts de surface entre espaces agricoles et naturels, en particulier l'enfrichement et le défrichage. **Le périmètre d'étude est celui de l'aire métropolitaine de Lyon et Saint-Étienne, délimitée à l'Inter-Scot.**

Il reste à noter que les analyses présentées dans cette étude ne s'intéressent qu'à la consommation brute et absolue d'espaces agricoles et naturels. Elles n'ont pas pour objet de renseigner l'efficacité de cette consommation en termes d'accueil de nouvelles populations, de création de logements ou de support d'activités économiques.

Le périmètre de l'Inter-Scot de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



L'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne





ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

- Cultures annuelles et prairies
- Cultures permanentes
- Espaces boisés et forestiers
- Espaces naturels herbacés et arbustifs
- Zones humides
- Surfaces en eau



0 10 20
Kilomètres



Source : Corine Land Cover

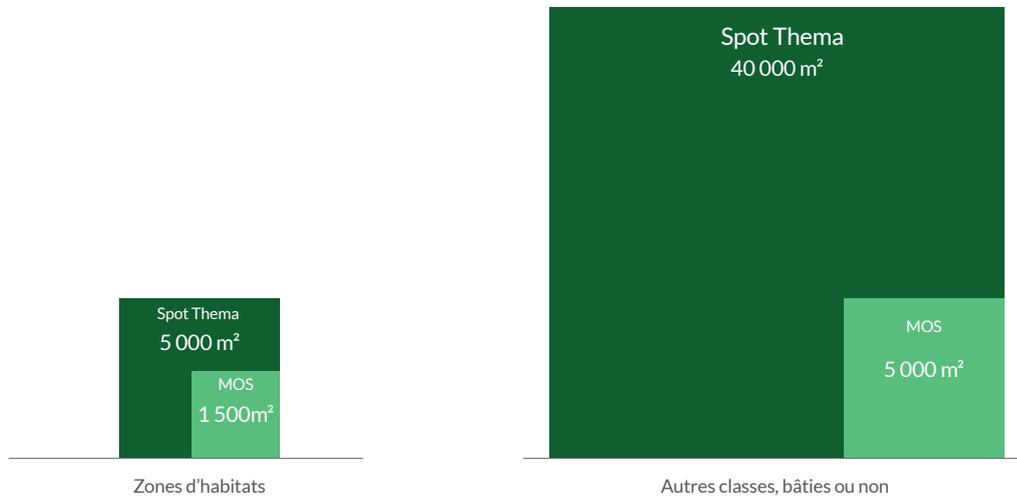


Le MOS, nouvel outil d'observation

Photo-interprétation : de l'imagerie satellite à la couche SIG

Comme Spot Thema, le MOS est construit à partir de l'interprétation manuelle d'images satellites à la définition très précise. Les avancées technologiques en matière de détection permettent à la fois une plus grande précision d'images et une taille de maille décrite plus fine.

Alors que l'imagerie Spot Thema offrait une résolution d'un pixel pour 2-4 mètres, le MOS permet de disposer d'images dont le pixel équivaut à 0,25-0,50 mètres. De surcroît, la maille minimale détectée est trois fois inférieure pour les zones d'habitat, et huit fois inférieure pour les autres espaces.



Ainsi, cette plus grande finesse à la fois dans l'imagerie utilisée et dans la détection de maille amène le MOS à identifier de nombreuses surfaces qui n'étaient pas perceptibles par Spot Thema.

Par ailleurs, le MOS s'appuie sur d'autres bases de données, comme la BD TOPO de l'IGN, pour la définition des surfaces des équipements, ou le Registre parcellaire graphique (RPG), issu des déclarations annuelles des agriculteur à la PAC, pour vérifier les occupations sur sols agricoles.

Comparatif MOS/SPOT

Spot Thema 2010



Photographie aérienne 2010 (IGN)



MOS 2010





Nomenclature revisitée

La nomenclature du MOS a été pensée pour être dans la continuité de celle que proposait Spot Thema, tout en proposant des classes d'occupation du sol plus adaptées aux usages qu'en font les agences d'urbanisme, notamment la définition et l'évolution de l'espace

urbain, mais aussi l'observation de la consommation et des dynamiques propres aux espaces agricoles et naturels.

Ainsi, la nomenclature MOS est partagée en vingt-quatre classes réparties en six catégories différentes.

 Espaces urbains	 Espaces d'activités	 Espaces urbains en mutation	 Espaces agricoles	 Espaces naturels boisés	 Espaces naturels non boisés
Zones bâties d'habitat	Zones d'activités	Zones de chantiers, de décharges, et d'extractions de matériaux	Cultures annuelles et prairies	Peuplement de feuillus	Landes et fourrés
Zones d'équipement	Infrastructures routières et ferroviaires	Dents creuses urbaines	Cultures permanentes	Peuplement de conifères	Prairies naturelles
Espaces verts	Infrastructures portuaires			Peuplement indéterminé	Roches nues
Espaces récréatifs	Infrastructures aéroportuaires			Boisement en mutation	Glaciers
				Alignement de boisements	Marais et tourbières
					Cours et voies d'eau
					Surfaces en eau

Enfin, il reste important de rappeler que les différences méthodologiques et techniques existant entre le MOS et les données historiques issues de Spot Thema ne permettent

pas une comparaison directe des données. Cependant, elles gardent séparément toute leur pertinence.



Les espaces agricoles premiers consommés

Entre 2010 et 2020, les espaces agricoles restent les premiers consommés, confirmant les tendances observées entre 2005 et 2015. Aussi, la répartition de la consommation entre espaces agricoles et naturels demeure dans la tendance des observations passées.

8 832 ha
consommés
entre 2010
et 2020

Les espaces agricoles restent les premiers consommés

8 832 hectares ont été consommés dans l'aire métropolitaine entre 2010 et 2020, dont 7 962 hectares pris sur les espaces agricoles et 870 hectares sur les espaces naturels. La consommation reste ainsi très majoritairement issue des espaces agricoles, à hauteur de 90%, dans une répartition comparable aux observations de 2005-2015 de Spot Thema notamment.

9/10 ha
consommés
étaient
agricoles
en 2010

Une consommation d'abord à vocation urbaine et résidentielle

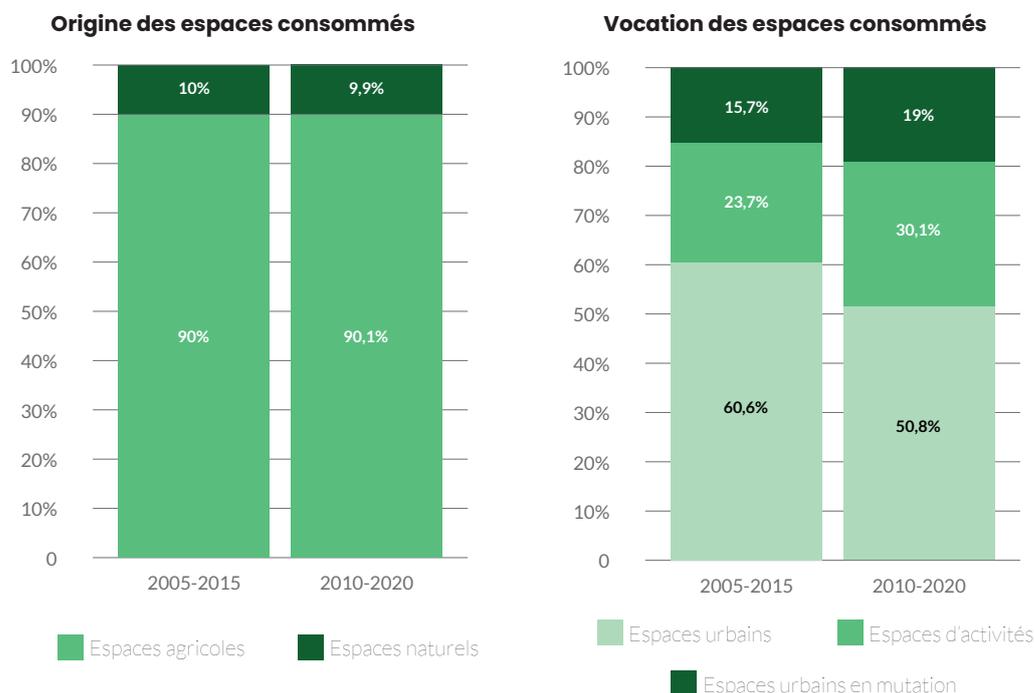
Du côté des vocations de la consommation, les espaces urbains, destinés au résidentiel et aux

équipements, sont majoritaires, avec 4 489 hectares, soit 51% des surfaces consommées. Ensuite viennent les espaces d'activités à vocation économique, avec 2 662 hectares. Ils regroupent les zones d'activités mais aussi les infrastructures de transport. Enfin les espaces en mutation, comprenant chantiers, décharges carrières et dents creuses occupent 1 682 hectares de la consommation des espaces agricoles et naturels.

En comparaison avec les tendances de 2005 à 2015, observées avec Spot Thema, la part de consommation à vocation résidentielle a reculé, passant de 60% des consommations totales à 51%. Dans le même temps, la part de consommation à vocation économique a progressé, passant de 24% à 30% de la surface totale consommée dans la décennie.

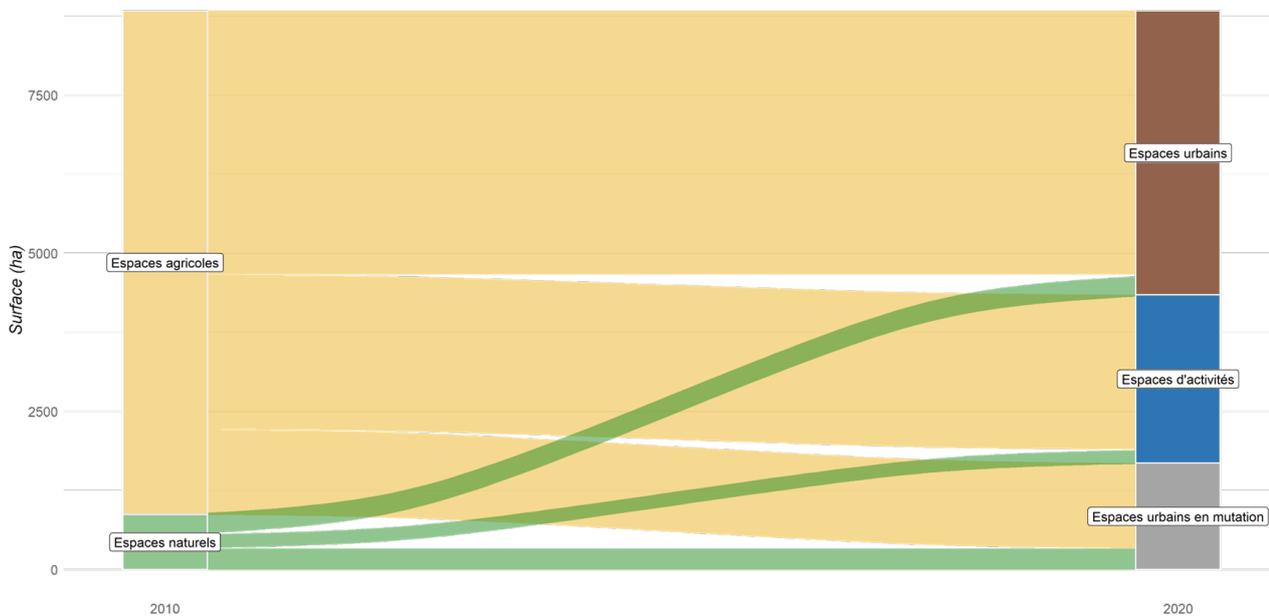
1/2 ha
consommés
est lié au
développement
du résidentiel

Répartition des consommations par origine et vocation entre 2005-2015 (Spot Thema) et 2010-2020 (MOS)

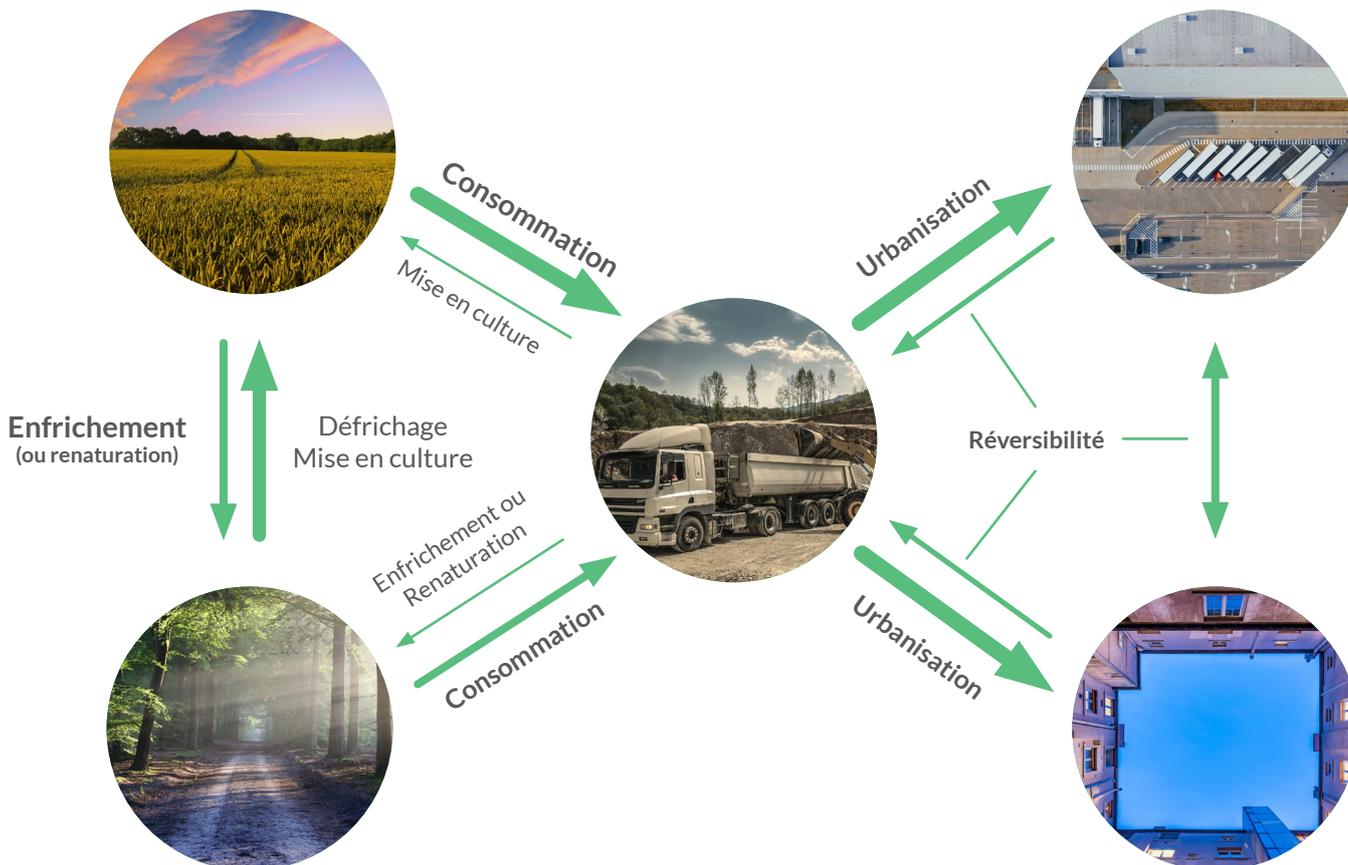




Flux de consommation des surfaces agricoles et naturelles dans l'aire métropolitaine Lyon Saint-Étienne



Dynamiques de mutation des espaces



Évolution des occupations du sol par stock dans l'aire métropolitaine Lyon Saint Etienne

Détail Aire métropolitaine		Stock 2010	Stock 2020	Evolution 2010 - 2020	% evo 2010 - 2020
Espaces urbains		135 221	140 807	5 586,1	4,1%
Zones bâties d'habitat	11	118 449	123 402	4 953,1	4,2%
Zones d'équipements	12	6 883	7 176	292,8	4,3%
Espaces verts	13	3 649	3 714	65,1	1,8%
Espaces récréatifs	14	6 240	6 515	275,0	4,4%
Espaces d'activités		31 821	35 601	3 780,0	11,9%
Zones d'activités	21	22 501	25 596	3 094,6	13,8%
Infrastructures routières et ferroviaires	22	7 608	8 280	671,3	8,8%
Infrastructures portuaires	23	93	92	-1,4	-1,5%
Infrastructures aéroportuaires	24	1 618	1 634	15,6	1,0%
Espaces urbains en mutation		8 772	6 890	-1 881,7	-21,5%
Zones de chantiers, de décharges et d'extractions de matériaux	31	5 295	4 223	-1 071,5	-20,2%
Dents creuses urbaines	32	3 477	2 667	-810,2	-23,3%
Espaces agricoles		688 466	678 889	-9 577,2	-1,4%
Cultures annuelles et prairies	41	651 672	644 612	-7 059,8	-1,1%
Cultures permanentes	42	36 795	34 277	-2 517,5	-6,8%
Espaces naturels		417 580	419 672	2 092,8	0,5%
Peuplement de feuillus	51	188 890	187 451	-1 439,4	-0,8%
Peuplement de conifères	52	81 718	82 158	440,1	0,5%
Peuplement indéterminé	53	48 064	49 699	1 635,4	3,4%
Boisement en mutation	54	28 660	29 823	1 162,5	4,1%
Alignements de boisements	55	14 017	13 876	-140,6	-1,0%
Landes et fourrés	56	30 014	29 717	-297,3	-1,0%
Prairies naturelles	57	2 552	2 531	-20,3	-0,8%
Roches nues	58	336	304	-31,9	-9,5%
Glaciers	59	-	-	0,0	
Marais et tourbières	510	2 107	1 993	-113,7	-5,4%
Cours et voies d'eau	511	7 718	7 735	17,0	0,2%
Surfaces en eau	512	13 503	14 385	881,1	6,5%







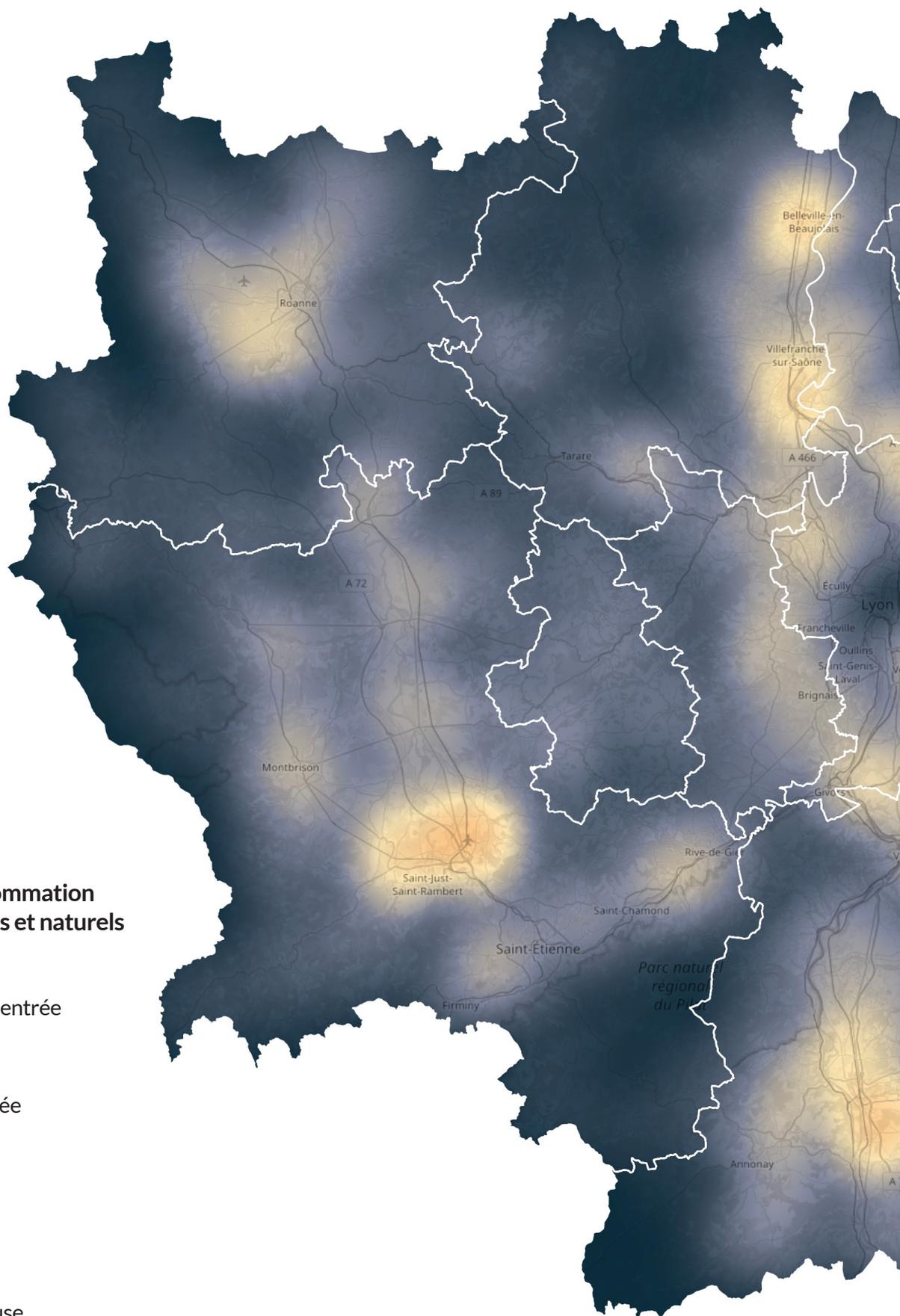
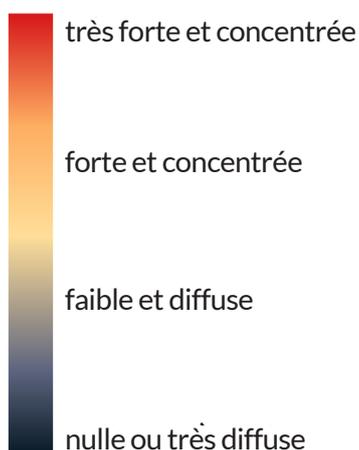
Clé de lecture

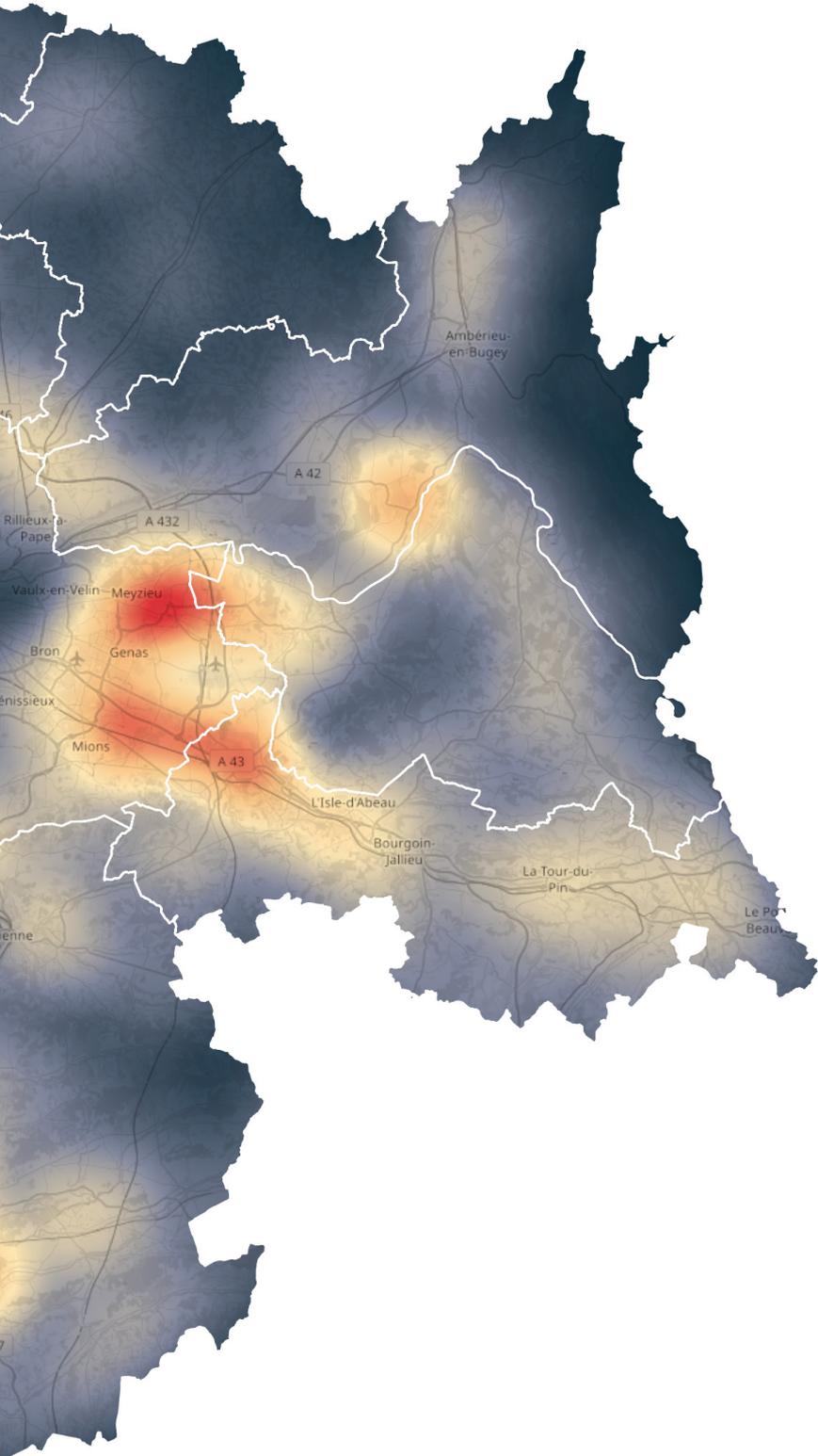
L'intensité de consommation est un critère géographique fondé sur deux éléments : la surface d'un espace consommé et la **proximité** entre espaces consommés.

Ainsi, une faible intensité de consommation témoigne d'une **diffusion** de la consommation, sur des espaces relativement réduits et éloignés.

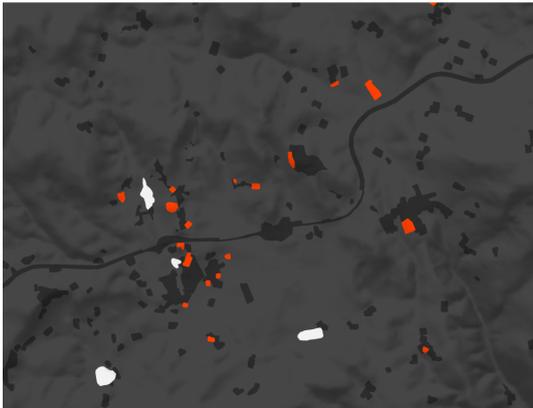
Au contraire, une intensité de consommation forte relève d'une **concentration** de la consommation sur des espaces plus grands et rapprochés.

Intensité de la consommation des espaces agricoles et naturels





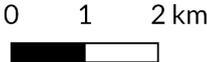
Faible



Intermédiaire



Forte



- Surfaces consommées entre 2010 et 2020
- Tache urbaine de 2010
- Maintien agricole/naturel
- Surfaces en eau

Source : MUS UrbanLyon 2010 - 2020



Espaces agricoles entre urbanisation et forêts

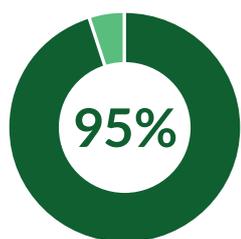
En 2020, espaces agricoles et naturels occupent 8,6 hectares sur 10 de l'aire couverte par les 12 Scot de l'inter-Scot de l'aire métropolitaine. Plus de la moitié est agricole et quasiment un tiers est naturel, amenant à un taux d'urbanisation général de l'inter-Scot de 14%. Pourtant, ces surfaces naturelles et agricoles sont inégalement réparties dans les territoires.

86%

de la surface de l'inter-Scot sont agricoles ou naturels

53%

sont agricoles



des espaces agricoles sont des cultures annuelles

Les espaces agricoles, 8,6 hectares sur 10 dans l'aire métropolitaine

Avec 678 889 hectares, les espaces agricoles occupent encore très largement la majorité des surfaces de l'inter-Scot, mais ils sont aussi les premiers à être consommés. Ils s'étendent principalement sur **les secteurs de plaine ou à relief modéré**. **Les cultures annuelles** (grandes cultures et prairies temporaires) sont globalement très largement majoritaires, avec 95% des surfaces agricoles. Les cultures annuelles sont distribuées dans tout le territoire, et principalement dans les plaines, comme l'Est lyonnais, la vallée de la Loire, la Dombes, la plaine de la Bourbre et du Catelan ou même celle de l'Ain.

Les cultures pérennes occupent 34 277 hectares et sont principalement concentrées dans quelques territoires spécifiques. La viticulture est en val de Saône, Beaujolais et vallée du Rhône, alors que l'arboriculture, avec quelques pépinières, est plutôt située dans la Bièvre, les Monts du Lyonnais et les coteaux du Jarez.

Les espaces naturels, plus préservés aux marges

Occupant 419 672 hectares, les espaces naturels sont présents dans tout l'inter-Scot. Il s'agit à **87% d'espaces boisés**, les couverts de feuillus occupant à eux seuls 45% des espaces naturels. Ces massifs boisés sont largement concentrés dans des **espaces éloignés des pôles urbains** :

- du Beaujolais vert au Tararais au nord-ouest de Lyon,
- le long de la frange Ouest de la Loire, du Forez aux Monts de la Madeleine,
- du Pilat à la vallée de la Cance au sud du territoire,
- le long des massifs du Bugey et des Monts de l'Ain, sur la frange Ouest de l'inter-Scot.

Tous ces massifs boisés ont pour caractéristiques communes d'être aux marges de l'inter-Scot. Pourtant, dans une moindre mesure, le plateau de l'Isle-Crémieu, la Dombes et les collines viennoises constituent aussi des massifs forestiers relativement importants. Il est notoire que les boisements les plus importants sont éloignés de l'agglomération principale qu'est Lyon. En revanche, il est utile de noter que Saint-Etienne Métropole est à proximité directe de deux de ces massifs importants.



À proximité des agglomérations : nature prend le pas sur cultures

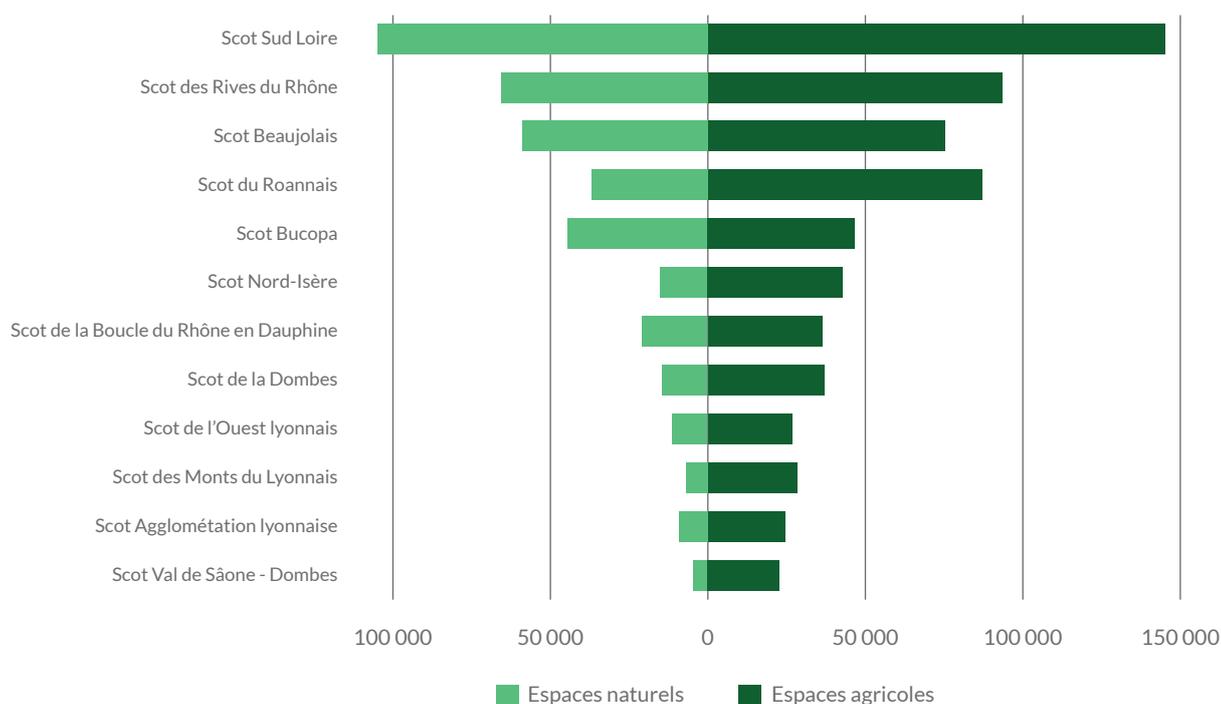
Les espaces agricoles occupent plus de la moitié de l'aire métropolitaine. Sans surprise, ils sont donc représentés dans la plus grande partie du territoire. Pourtant, cette prépondérance reste relative dans des secteurs pourtant opposés dans la structuration de l'inter-Scot : les abords des grandes agglomérations et les marges.

À proximité de Lyon, Saint-Etienne, Villefranche-sur-Saône et Vienne, il y a une sur-représentation des espaces naturels par rapport aux espaces agricoles, comparativement au reste de l'inter-Scot. Dans les vallons et monts du Lyonnais, en périphérie de la métropole, subsistent de nombreux boisements de tailles modestes, constituant généralement des ripisylves, par exemple le long de l'Yzeron, des ruisseaux de Charbonnières, des Serres ou de Rochecardon, par exemple. Les

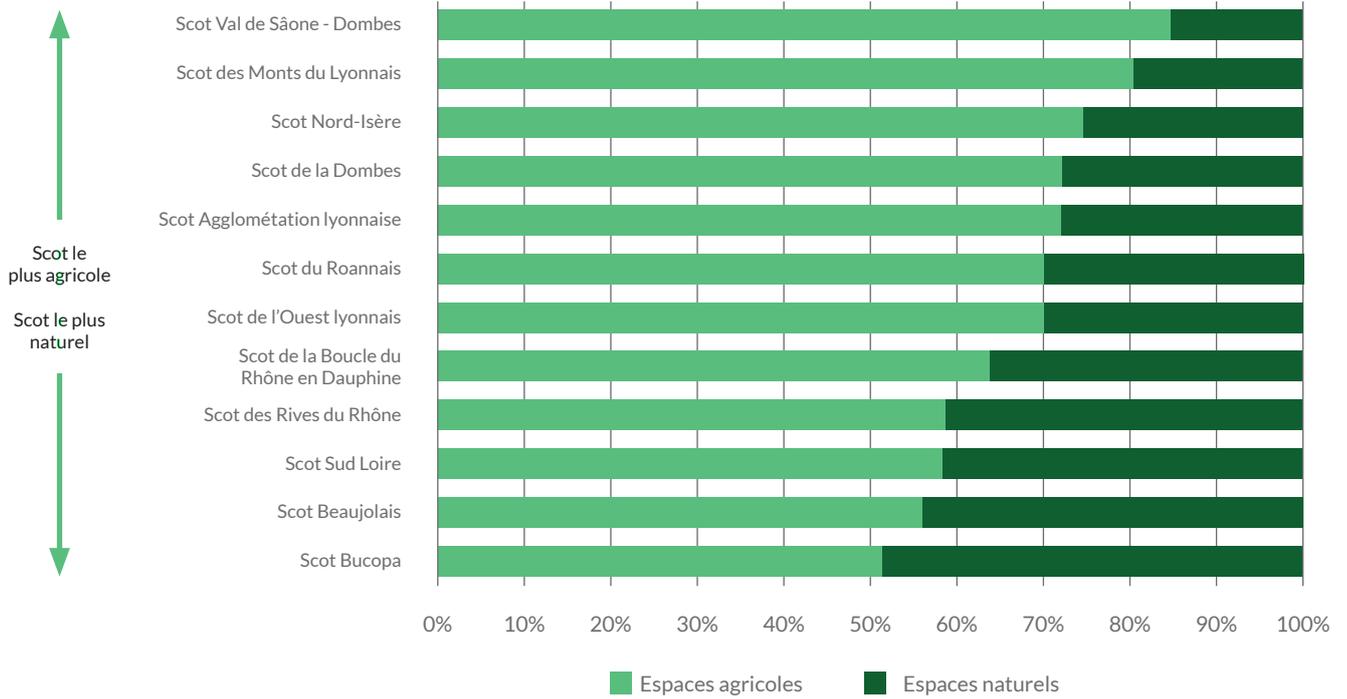
Monts d'Or sont aussi largement couverts par des boisements. Le Grand Parc Miribel Jonage est un autre exemple de cette prise d'importance des surfaces naturelles à proximité de Lyon. Cependant, l'Est lyonnais présente une toute autre configuration : les espaces agricoles dominent largement, à la faveur des grandes cultures céréalières ou oléagineuses.

À proximité de Villefranche-sur-Saône, ce sont les boisements des coteaux du Beaujolais vert qui marquent la prépondérance relative des surfaces naturelles sur les surfaces agricoles. Enfin, autour de Vienne, les espaces naturels sont beaucoup plus diffus dans les paysages. Ils sont potentiellement présents dans les bocages des balmes et collines viennoises, notamment le long de la Sanne et de la Varèze. Ils se retrouvent aussi sur la rive droite du Rhône, à l'extrémité nord-est du Pilat, où les peuplements mixtes et conifères sont plus importants.

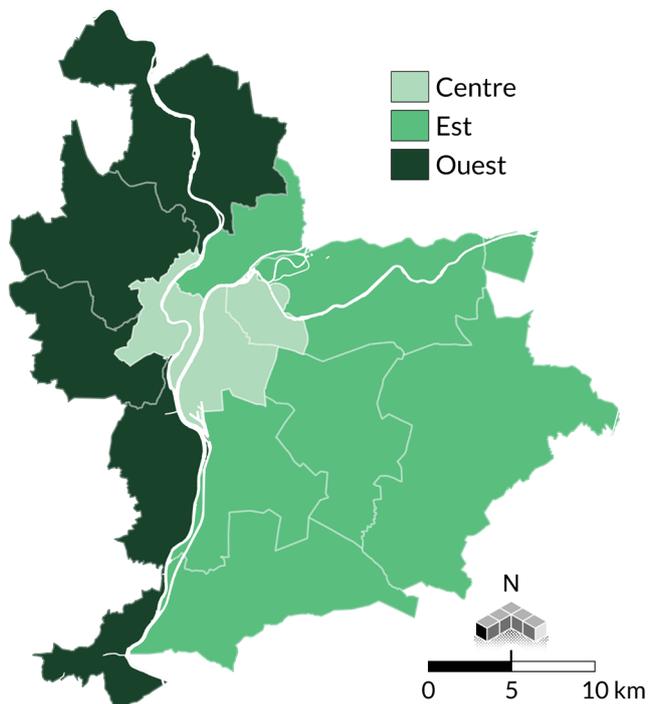
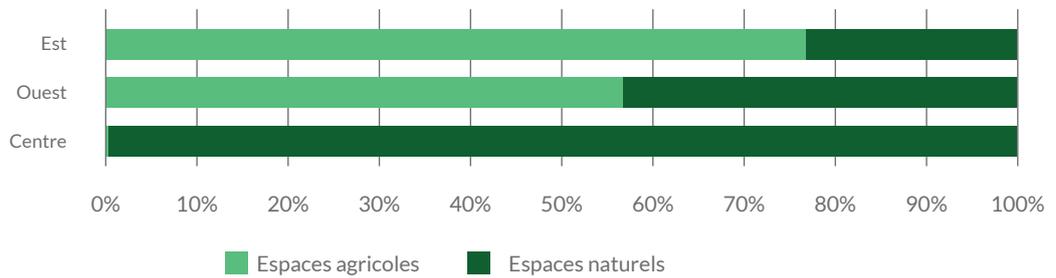
Répartition des surfaces entre espaces agricoles et naturels par Scot (en hectares)

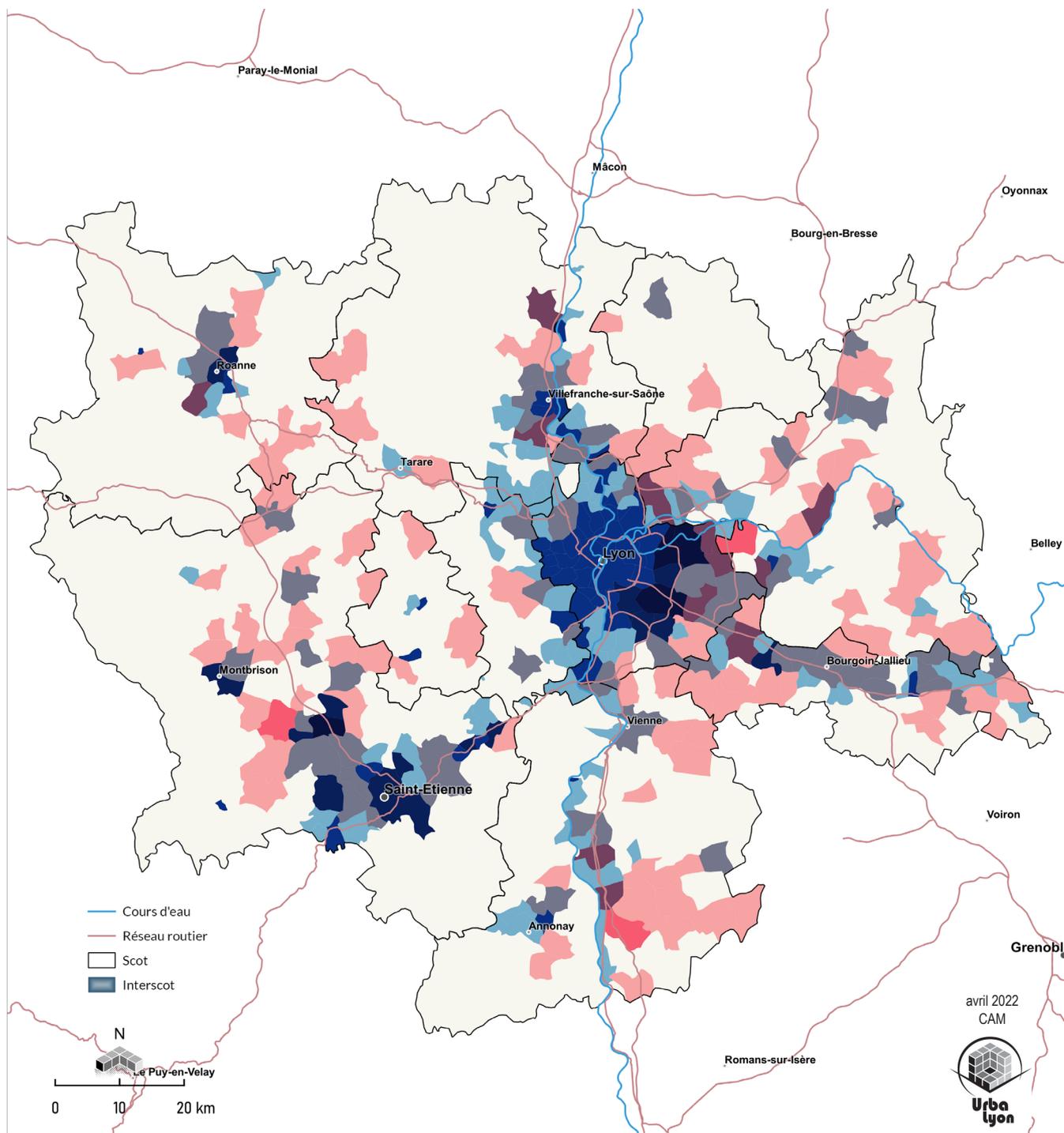


Répartition des surfaces entre espaces agricoles et naturels par Scot



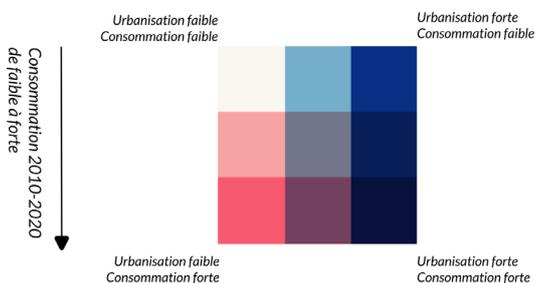
*Zoom sur la répartition des surfaces entre espaces agricoles et naturels au sein du Scot de l'Agglomération lyonnaise





Source : MOS 2020

Taux d'urbanisation en 2010
de faible à fort



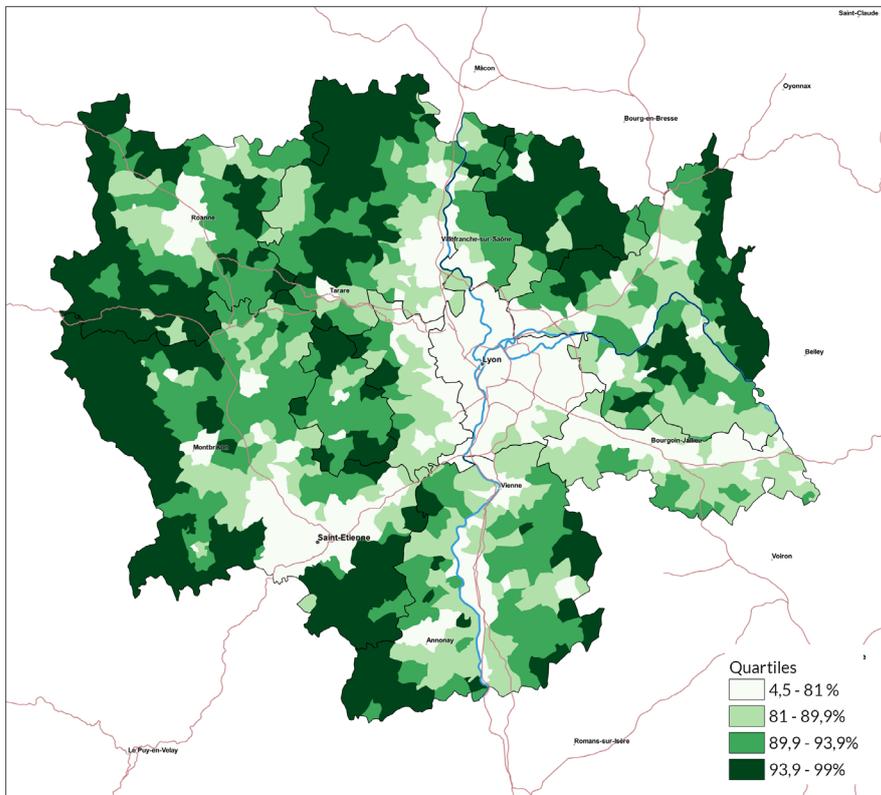
Un point sur le taux d'urbanisation des espaces :

Dans cette étude, il sera question de taux d'urbanisation, qui ne sera rapportée qu'aux espaces, selon la formule :

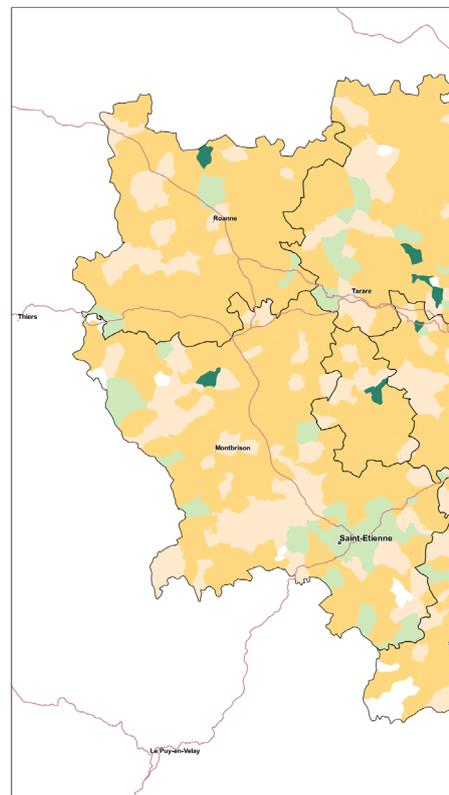
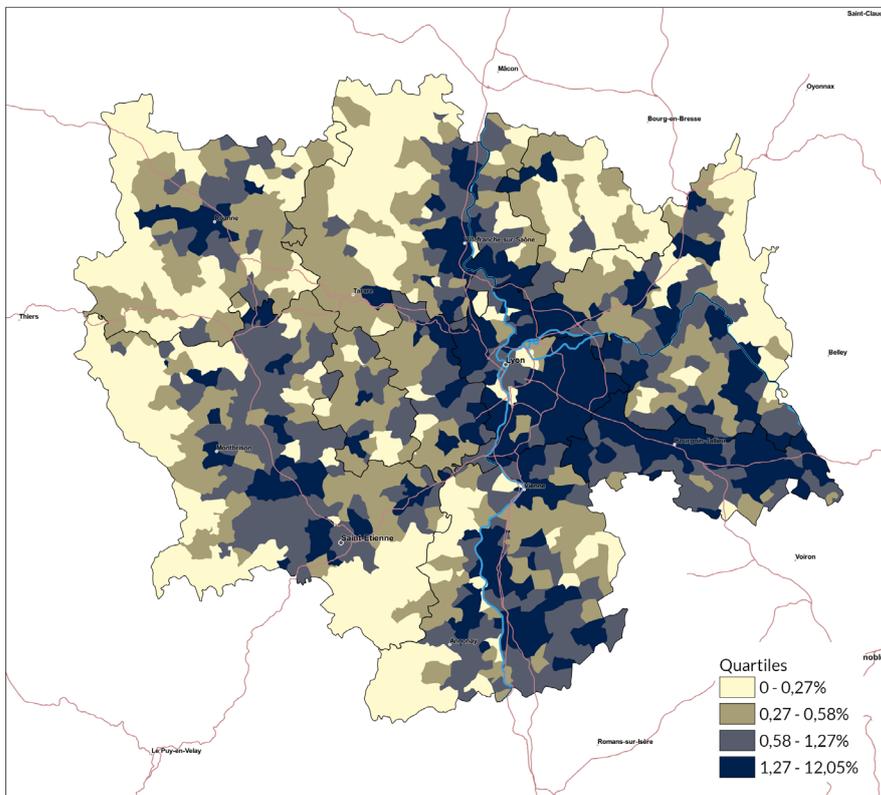
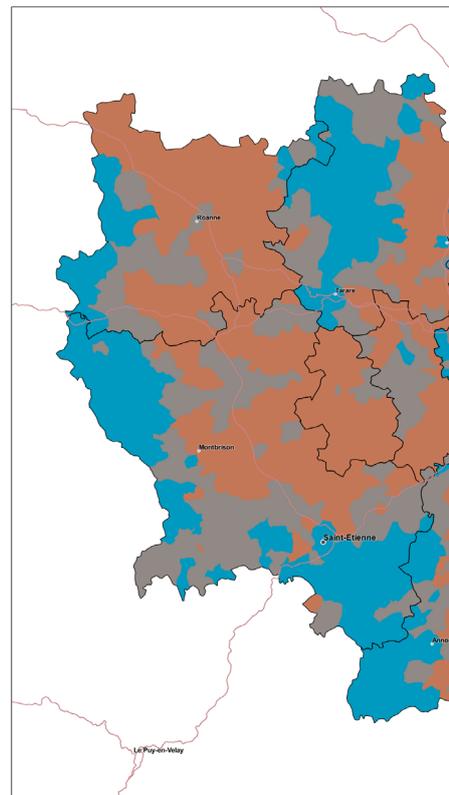
$$\frac{\text{Surface urbanisée}}{\text{Surface totale}}$$

Ainsi, cet indicateur renseigne sur le niveau d'occupation du sol par des surfaces artificialisées à vocation urbaine d'un territoire.

Part des espaces agricoles et naturels dans la surface communale en 2010



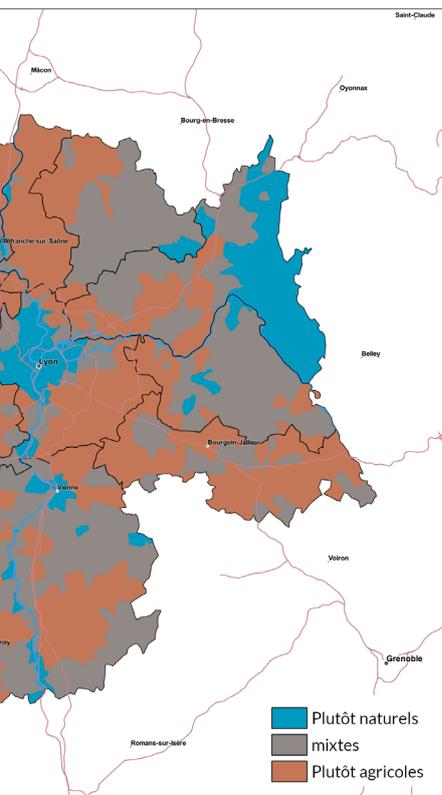
Indice de composition des espaces naturels



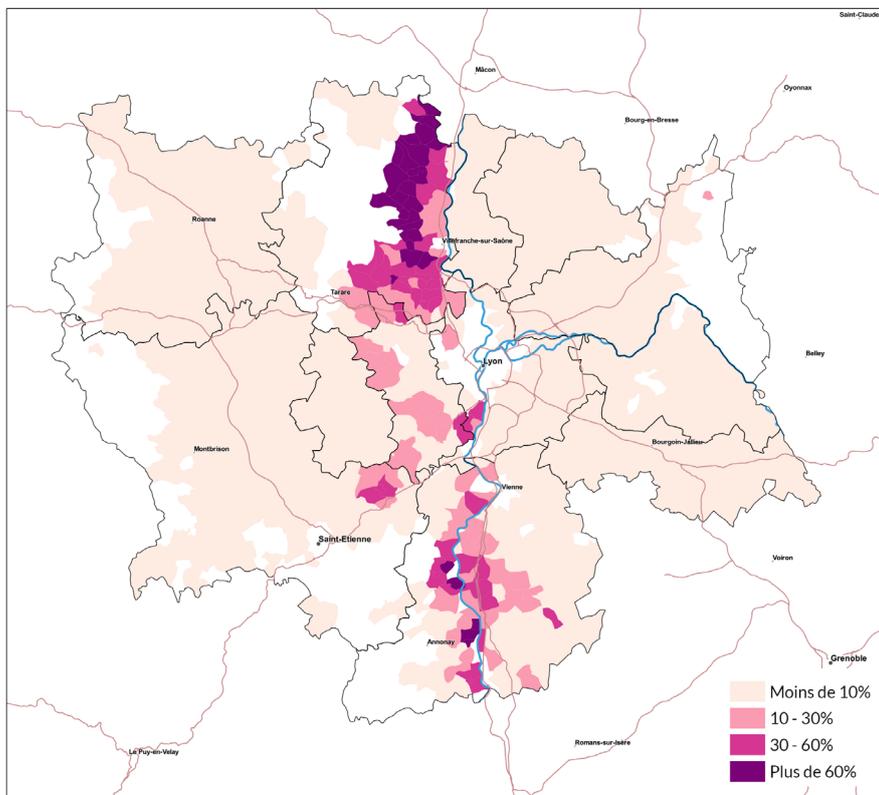
Part des espaces agricoles et naturels de 2010 consommés entre 2010 et 2020

Répartition de la consommation entre

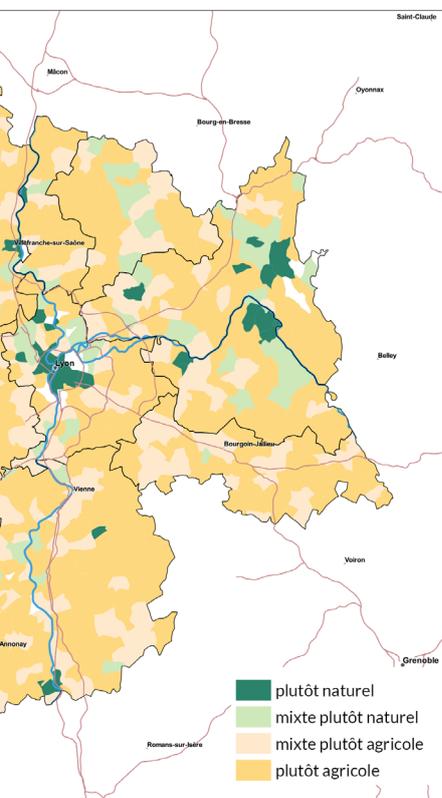
Origines agricoles et naturelles



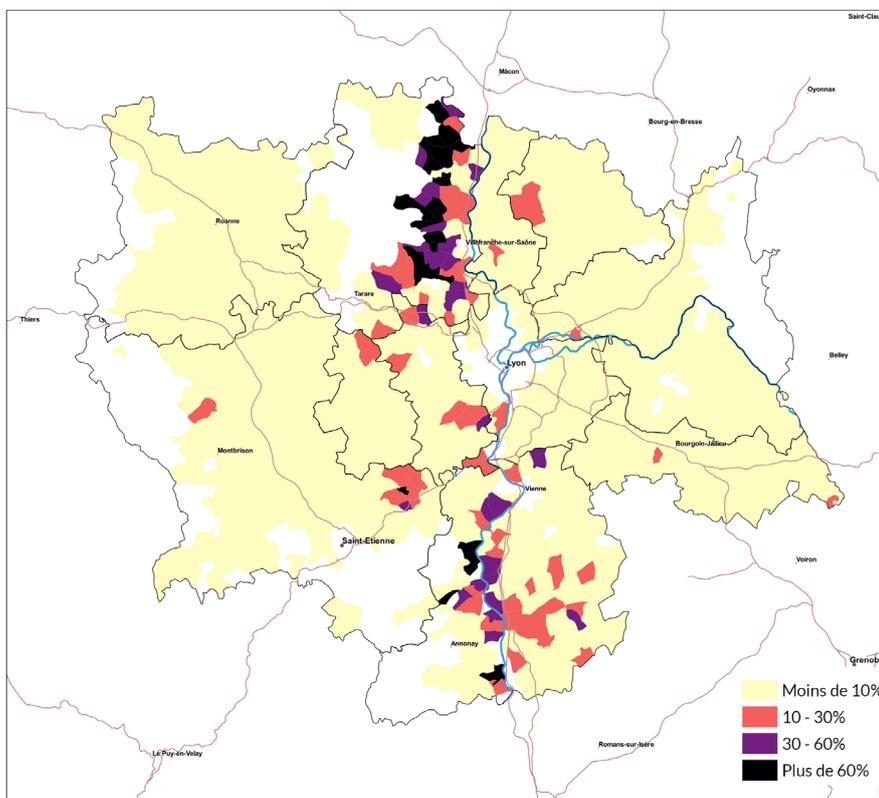
Part des cultures permanentes dans les espaces agricoles en 2010



Origines agricoles et naturelles



Part de la consommation des cultures permanentes dans la consommation agricole dans les espaces mixtes et plutôt agricoles





Des pôles de consommation foncière marqués

La consommation d'espaces agricoles et naturels a été plus intense à proximité des pôles métropolitains de Lyon et de Saint-Etienne. Toutefois, des territoires moins urbanisés ont aussi été marqués par des consommations importantes, selon des modalités diverses.

1 643 ha

ont été consommés en Sud Loire soit **19%** de la consommation totale

1 371 ha

consommés dans les Rives du Rhône soit **16%** de la consommation totale dont

61%

à vocation urbaine et résidentielle

Sud Loire, le secteur d'urbanisation la plus expansive

Le Scot Sud Loire a été le premier territoire de consommation de l'aire métropolitaine, avec **1 643 hectares consommés**. Il est aussi le plus grand des Scot étudiés. Ces surfaces ont été principalement prises autour de Saint-Etienne Métropole et à proximité de ses axes de communication (A47, A72 et N88).

Comme dans le reste de l'inter-Scot, cette consommation a été effectuée à 90% sur des espaces agricoles. Pourtant, les espaces naturels sont relativement sur-représentés, notamment à proximité directe de Saint-Etienne. Toutefois, la plaine du Forez, entre la métropole stéphanoise et Montbrison, a concentré une forte consommation dans ce territoire, sur les deux rives de la Loire. Notons toutefois que sur la rive droite de la Loire ainsi que dans la plaine du Forez à Montbrison, les espaces agricoles sont très largement majoritaires.

Globalement, les vocations de la consommation dans le Scot Sud Loire ont été similaires aux tendances de l'inter-Scot : 54% pour les espaces urbains, résidentiels et équipements affiliés, 30% pour les espaces d'activités et enfin 19% pour les chantiers, décharges et carrières.

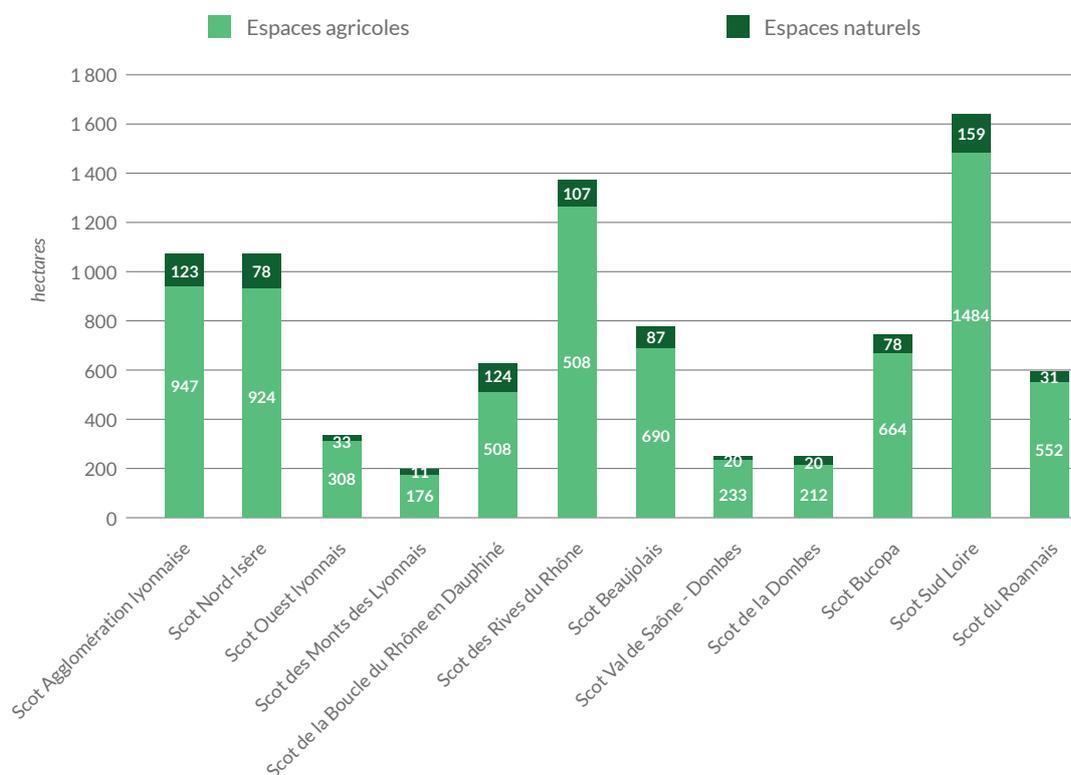
Les vocations économiques sont dominantes dans la plaine du Forez, le long de la Loire et de l'A72. Toutefois les vocations résidentielles sont plus répandues dans le nord de cette même plaine, notamment à proximité de Feurs, et surtout dans la vallée du Gier, à l'entrée du Scot.

Rives du Rhône et développement du résidentiel

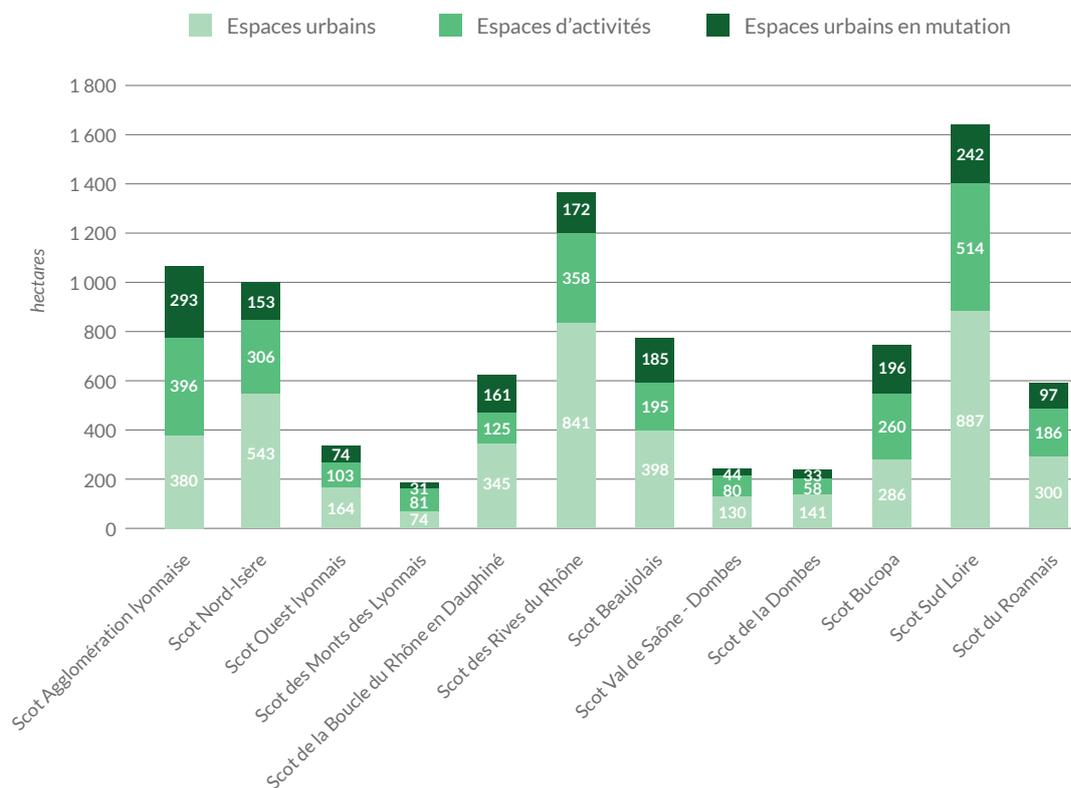
Le Scot des Rives du Rhône a été le deuxième plus gros consommateur de l'aire métropolitaine, avec **1 371 hectares** pris entre 2010 et 2020. Cette consommation a concerné à **92% de l'espace agricole**. Elle est principalement concentrée le long de l'A7, dans la vallée du Rhône et plus marginalement dans la plaine de Liers, Bièvre et Valloire. Ainsi, dans les Rives du Rhône, la consommation a concerné des territoires globalement moins urbanisés que pour les agglomérations stéphanoise et lyonnaise.

Le long du Rhône, un phénomène de consommation similaire à celui de Sud Loire est toutefois observable. Alors que les espaces naturels y sont sur-représentés, la consommation a été prise majoritairement sur les espaces agricoles. Par ailleurs, la consommation a été, plus que dans le reste de l'inter-Scot, à destination d'espaces urbains (61%), alors que les vocations d'activités économiques (26%) et de chantiers, décharges et carrières sont moins importantes que dans le reste de l'inter-Scot. Les vocations urbaines, concernant les espaces résidentiels et équipements, sont par ailleurs réparties dans tout le territoire du Scot. Une forte concentration de ces vocations résidentielles est notoire à proximité d'Annonay. Toutefois, les vocations économiques restent prépondérantes en plaine de Liers, Bièvre et Valloire, notamment à ces extrémités et sur les massifs l'encadrant.

Consommation d'espaces agricoles et naturels - occupation d'origine en 2010



Consommation d'espaces agricoles et naturels - occupation de vocation en 2020





L'agglomération lyonnaise, un territoire déjà urbanisé pour la moitié de sa surface

12% de la consommation totale de l'inter-Scot ont été effectués dans le Scot de l'Agglomération lyonnaise (Sepal), alors qu'il s'agit déjà du **territoire le plus urbanisé** de l'aire métropolitaine. Ce territoire était urbanisé sur la moitié de sa superficie en 2010. La consommation a continué à progresser sur **1 069 hectares**, dont une large part à l'Est, autour de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry et plus marginalement au nord de l'agglomération, aux abords du Rhône, de la Saône et de l'A6.

Le Sepal est le territoire qui a proportionnellement le plus consommé son stock d'espaces agricoles et naturels de 2010. Ainsi, 3,6% des espaces agricoles de 2010, et 1% des surfaces naturelles, ont été consommés. C'est respectivement trois et cinq fois plus que dans l'inter-Scot en général.

Deux configurations d'espaces naturels et agricoles sont observables aux abords de la métropole lyonnaise. À l'est de l'agglomération, à l'exception du Grand Parc de Miribel-Jonage, les espaces agricoles sont largement dominants : ils occupent 76% de la surface totale de espaces agricoles et naturels sur ces territoires. En conséquence, c'est très principalement sur eux, à hauteur de 88%, que la consommation a été prise entre 2010 et 2020.

À titre de comparaison, à l'ouest de l'agglomération lyonnaise, le déséquilibre entre espaces agricoles et naturels est moins marqué : les premiers n'occupent ici que 57% des surfaces non urbanisées, laissant 43% aux espaces naturels. De fait, la consommation a aussi été plus forte sur les espaces naturels, avec 19% des surfaces prises entre 2010 et 2020, soit quasiment le double de l'inter-Scot. Ainsi, dans l'ouest de l'agglomération lyonnaise, la sur-représentation d'espaces naturels s'est aussi traduite par leur surconsommation.

En ce qui concerne les vocations, 36% des consommations a été destinée aux espaces urbains, 37% vers des espaces d'activités et 37% vers des espaces en mutation. Les vocations économiques sont largement dominantes à l'est de l'agglomération lyonnaise. À l'ouest, les répartitions sont plus mixtes : même si les vocations résidentielles semblent dominantes en première couronne et les vocations économiques plus importantes aux limites de l'agglomération.

Enfin, la consommation a vocation de carrières a été importante dans ce territoire, puisqu'elle a concerné 137 hectares, soit 14% de la consommation totale du Sepal. L'expansion de ces carrières a eu lieu à l'est de l'agglomération, d'abord dans le secteur de Chandieu, et dans une moindre mesure à Mions.

1 002 ha
consommés
en Nord-Isère
11% de la
consommation
totale **+1,24%** la
plus forte
progression
du taux
d'urbanisation

1 069 ha
consommés
dans le Sepal
12% de la
consommation
totale dont
371 ha dans la
plaine de l'Est
lyonnais

Nord-Isère, en continuité de l'Est lyonnais

Le Scot du Nord-Isère a été le quatrième territoire de l'aire métropolitaine le plus consommateur, avec **1 002 hectares**, soit 11% de la consommation globale de l'inter-Scot. Ces consommations sont très marquées à proximité de l'axe A43 reliant l'Est lyonnais à Grenoble et Chambéry.

Le Nord-Isère a connu la **plus forte progression de son taux d'urbanisation** (+ 1,24%) entre 2010 et 2020, ex aequo avec le Scot d'Agglomération lyonnaise. Il s'agit d'ailleurs du deuxième Scot le plus urbanisé en 2020 avec un taux de 19,7%, loin derrière l'Agglomération lyonnaise. Comparativement, **le taux d'urbanisation a augmenté de 0,58% dans l'intégralité de l'inter-Scot**. Ainsi, le taux d'urbanisation a progressé deux fois plus vite dans le Nord-Isère que dans l'intégralité de l'aire métropolitaine.

En 2010, les espaces agricoles occupaient 75% des surfaces en espaces agricoles et naturels dans le Nord-Isère. Ils ont représenté 92% des consommations entre 2010 et 2020, soit 924 hectares, alors que 78 hectares d'espaces naturels ont été consommés.

Les vocations de la consommation sont du même ordre que la globalité de l'inter-Scot : les espaces urbains, plus voués au résidentiel et équipements afférents, en couvrent un peu plus de la moitié et les espaces d'activités environ un tiers, enfin un peu moins d'un sixième pour les espaces en mutation. Toutefois, l'extension, globalement en interne, **du parc d'activités des Chesnes**, est notoire, accueillant majoritairement des activités extensives, comme la logistique, mais aussi des entreprises industrielles et tertiaires. Le parc d'activités s'est ainsi étendu de **137 hectares**, dont seuls 14 hectares ont été pris sur les espaces naturels et **123 hectares sur les espaces agricoles**.

Par ailleurs, le Nord-Isère témoigne du développement d'un résidentiel de desserrement en continuité avec l'Est lyonnais. L'importance des consommations à vocation résidentielle devient ainsi plus forte à mesure de l'éloignement avec la métropole lyonnaise, sous la forme d'une consommation plus diffuse dans les paysages.

Les espaces agricoles indifféremment consommés

Dans tous les territoires de l'aire métropolitaine, les espaces agricoles constituent la majeure partie des surfaces consommées, y compris là où ils sont relativement moins répandus, comme les proximités directes des grandes agglomérations métropolitaines. Par ailleurs, les espaces agricoles sont consommés indifféremment de leur nature : les cultures pérennes, vergers et vignes sont consommés de la même manière que les cultures annuelles.

Ainsi, **les principales régions viticoles ne font pas exception** : le Beaujolais, ainsi que la vallée du Rhône, dans une moindre mesure, ont tendance à consommer leurs surfaces viticoles à des fins d'urbanisation.

Du côté de l'arboriculture, les vergers ont pu être consommés sur le plateau mornantais mais aussi dans le Jarez. En revanche, les surfaces arboricoles semblent échapper à la consommation dans les vallons du Tararais.





Enfrichement et défrichage

Globalement, les espaces naturels progressent par déprise agricole. Toutefois, deux dynamiques internes aux espaces agricoles et naturels s'opposent et varient d'un territoire à l'autre : d'une part, l'enfrichement d'espaces agricoles, d'autre part, le défrichage d'espaces naturels pour leur mise en culture.

86%

c'est la part des espaces boisés dans les espaces naturels

3 226 ha

d'espaces agricoles se sont enfrichés sur 2010-2020

L'enfrichement s'est surtout produit **en altitude et à proximité de massifs boisés**

2/3 ha

défrichés étaient boisés

Les espaces boisés progressent

Autant en 2010 qu'en 2020, les **espaces boisés représentent 86% des espaces naturels**. Pourtant, ils ont progressé de 1 658 hectares, une avancée qui s'est largement fait au profit des peuplements indéterminés (+ 1 635 hectares) et des boisements en mutation (+ 1 163 ha). Cependant, les peuplements de feuillus ont largement régressé (- 1 439 ha) et les peuplements de conifères ont faiblement progressé (+ 440 ha).

L'enfrichement

3 226 hectares d'espaces agricoles se sont enfrichés entre 2010 et 2020. En toute logique, cet enfrichement a largement profité à des espaces naturels pouvant abriter **des écosystèmes jeunes et transtatoires**, expliquant qu'il ait surtout bénéficié à la progression de landes et fourrés à hauteur de 2 207 hectares, alors que l'enfrichement n'a conduit à des espaces boisés que pour 1 018 hectares. Ainsi, la progression des espaces boisés vue précédemment peut être partiellement attribuée à l'enfrichement d'espaces agricoles.

Deux territoires de l'aire métropolitaine couvrent quasiment la moitié de cette tendance avec 1 581 hectares enfrichés : le Scot du Beaujolais (796 hectares) et le Scot des **Rives du Rhône** (786 hectares).

L'enfrichement a concerné **83% des cultures annuelles et prairies**, soit 2 687 hectares, répartis dans tout le territoire de l'aire métropolitaine. Les Rives du Rhône, avec 725 hectares de cultures annuelles et prairies enfrichées, ont été particulièrement touchés par cette tendance. Ainsi, cet enfrichement est particulièrement marqué à proximité des grands massifs boisés des collines viennoises, sans y être circonscrit. Ainsi, une forte proportion des parcelles agricoles des vallées fores-

tières au sud-ouest d'Annonay a été laissée à la friche. L'enfrichement des assolements annuels et prairies a touché aussi assez largement le Sud Loire, avec 422 hectares, et le Beaujolais, avec 382 hectares. Dans ces deux territoires, les espaces agricoles enfrichés sont plutôt en altitude et à proximité de massifs boisés, de surfaces variables.

Des surfaces viticoles et arboricoles ont aussi été laissées à la friche, à hauteur de 539 hectares. Plus des trois quarts de ces surfaces, 414 hectares, étaient viticoles et situées sur les hauteurs du Beaujolais, en bordure des massifs boisés du Beaujolais vert.

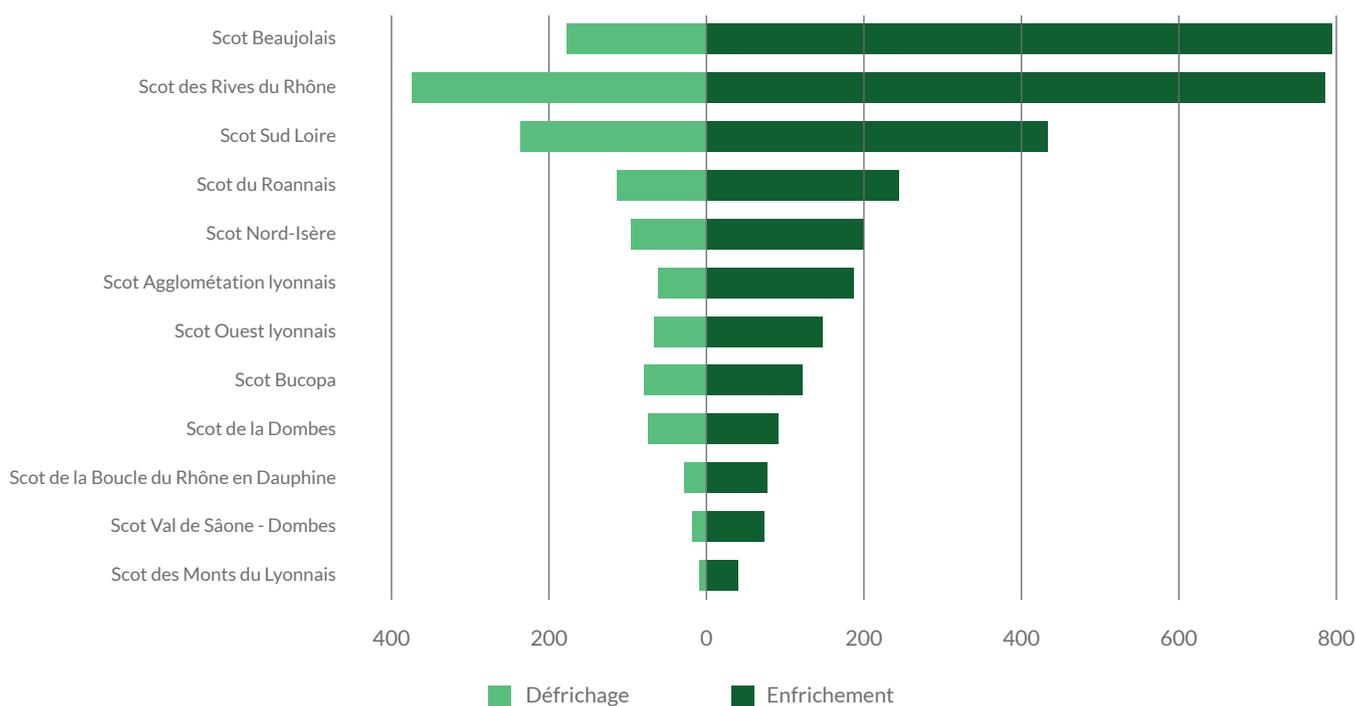
Défrichage et mise en culture

En parallèle, **1 429 hectares d'espaces naturels ont été défrichés** pour une mise en culture agricole. Il s'agit à 85% de cultures annuelles et prairies, soit 1 221 hectares. Vignes et vergers ont été implantés à la suite d'un défrichage à hauteur de 209 hectares. Les espaces naturels défrichés sont boisés quasiment aux deux tiers, soit 911 hectares, alors que 468 hectares étaient des espaces herbacés ou arbustifs.

Le défrichage à vocation d'assolement annuel ou prairie a été épars dans l'aire métropolitaine. Il a été toutefois particulièrement marquant dans le Sud Loire (234 hectares), les Rives du Rhône (196 hectares) ou même le Beaujolais (166 hectares).

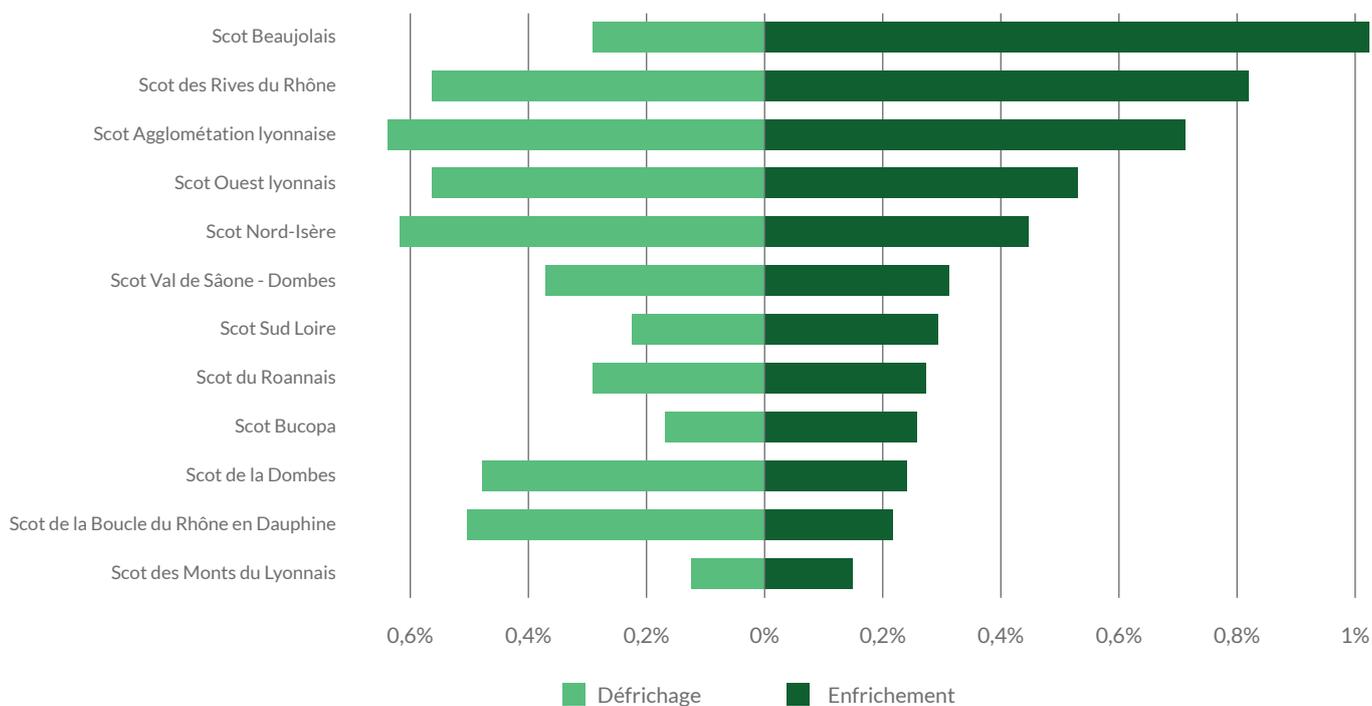
La plantation de vignes après un défrichage a été notoire dans le Scot des Rives du Rhône : 174 hectares soit 83% des défrichages à destination de cultures permanentes. Cette spécificité s'explique par le développement de nouvelles vignes à proximité du Rhône, un terroir valorisé économiquement par des appellations d'origine contrôlée à forte valeur ajoutée.

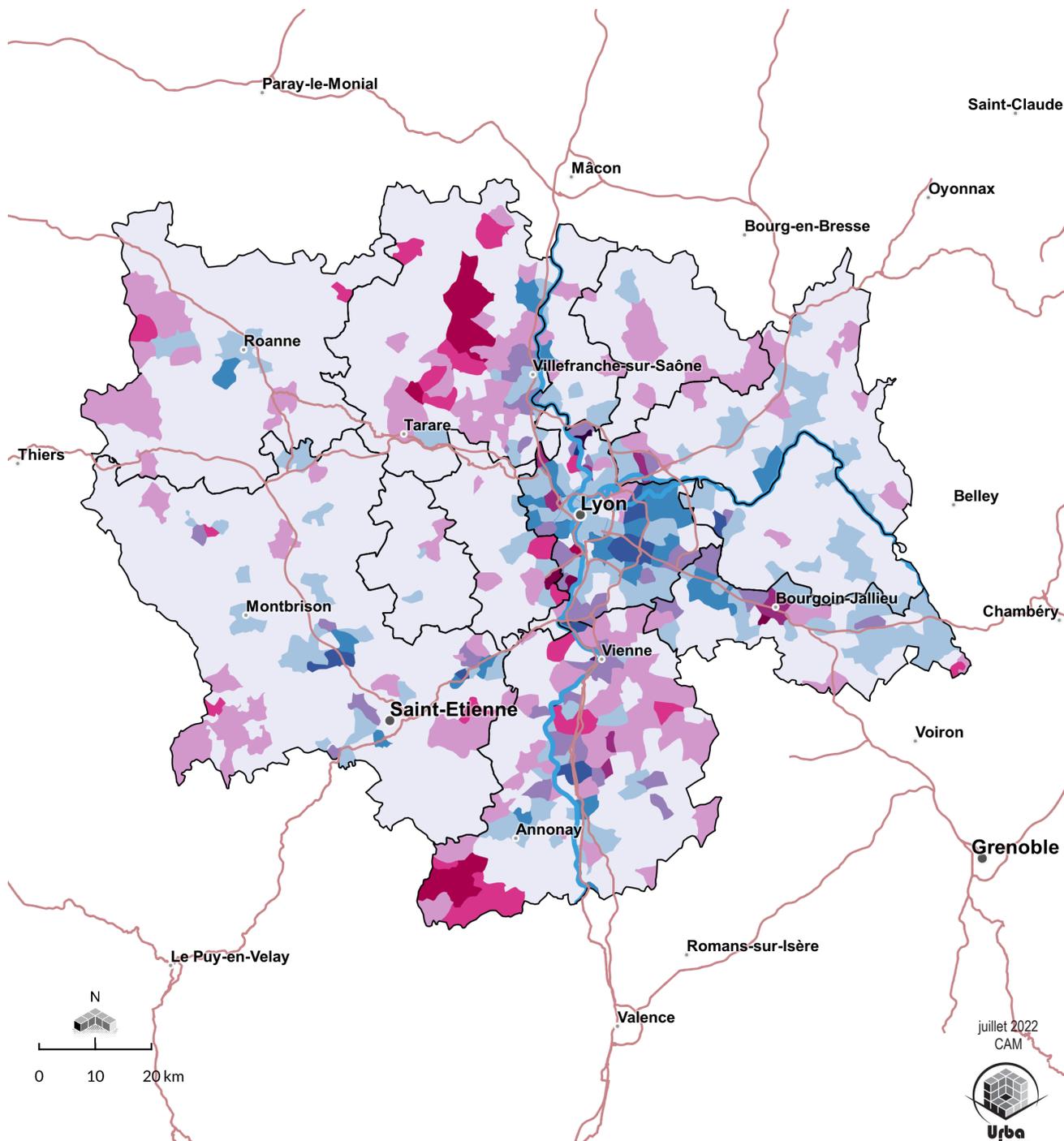
Bilan d'enrichissement-défrichage par Scot (en hectares)



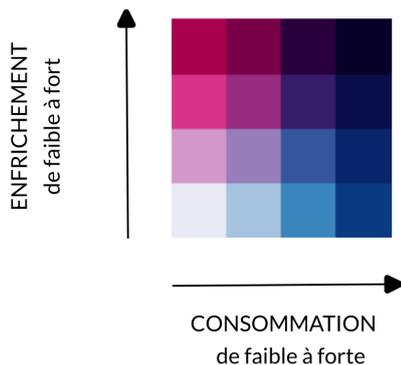
Bilan d'enrichissement-défrichage par Scot

(part des surfaces enrichies dans les stocks d'espaces agricoles et naturels en 2010)





Source : MOS 2020



— Réseau routier principal
— Cours d'eau



Vulnérabilité des espaces agricoles

Alors que les espaces agricoles sont largement dominants dans les paysages de l'inter-Scot, ils demeurent menacés par deux dynamiques opposées : la tension foncière liée à la consommation, et la déprise.

Recul des surfaces agricoles

L'agriculture occupe plus de la moitié de l'espace dans l'aire métropolitaine, mais elle est aussi la première source de consommation, loin devant les espaces naturels. Les espaces agricoles ont ainsi reculé de 9 577 hectares, soit 1,4% des surfaces agricoles observées en 2010 et 0,7% de la surface de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne.

Le recensement agricole (Recensement Agricole 2010-2020) dresse un bilan similaire : la surface agricole utile (SAU) déclarée par les exploitations agricoles du territoire a diminué de 675 hectares, soit un recul 1% de la SAU déclarée en 2010. Dans le même temps, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 26% dans l'aire métropolitaine et leur surface agricole utile (SAU) moyenne augmentait de 33%.

Le recul des surfaces agricoles est donc un témoin de la difficulté que traverse le monde agricole. Toutefois, la crise de la profession agricole est plus marquée par la démographie des exploitations agricoles, dont le nombre a diminué considérablement dans la dernière décennie.

Des mutations de fond et de long terme

C'est une tendance observable depuis la révolution verte d'après-guerre : les exploitations agricoles sont de moins en moins nombreuses, mais de plus en plus grandes. A l'origine, ce phénomène était dû à un choc de compétitivité qui a bénéficié à ceux qui sont entrés le plus tôt dans la modernisation de l'agriculture, dans les années 1950 et 1970. Depuis les années 1970 et 1980, ce phénomène se poursuit, mais il est le fait d'un non-renouvellement générationnel de la profession agricole.

En résumé : dans le périmètre de l'aire métropolitaine actuelle, alors qu'en 1979, les exploitations agricoles étaient au nombre de 55 400 avec une SAU moyenne de 13,4 hectares, elles ne sont plus que 12 600 en 2020, dont la SAU avec une moyenne de 48,1 hectares.

Entre tension et déprise foncières

Le foncier agricole est ainsi particulièrement en tension, selon des modalités différentes d'un territoire à l'autre :

- dans des secteurs où l'agriculture reste une activité économique rémunératrice, le foncier des exploitations non reprises après le départ à la retraite des exploitants est généralement acquis par une ou plusieurs autres exploitations ;
- dans des secteurs où l'activité agricole n'est plus assez rémunératrice, souvent dominée par l'élevage, il y a **déprise foncière** et enfrichement d'une partie de la SAU, soit parce que les exploitations font faillite, soit parce qu'elles ne sont pas reprises ;
- dans des secteurs à fort développement urbain, il y a une **tension foncière** sur la consommation des espaces agricoles ; les surfaces agricoles peuvent ainsi être soit simplement consommées, soit laissées en friche, sans production, dans l'espoir d'un gain futur lors d'une vente en terrain constructible.

Ce dernier cas de figure peut être superposé avec les deux premiers, les secteurs en tension foncière peuvent être soit dynamiques, soit en déprise.



Face aux crises écologiques

L'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne reste dans une dynamique de consommation marquée, en particulier aux portes des grandes agglomérations. Toutefois, la ruralité voisine n'est pas épargnée, avec une consommation plus diffuse. Par ailleurs, la consommation a très largement été prise sur les espaces agricoles, même dans les territoires où ils étaient relativement moins abondants.

Les grandes agglomérations restent vectrices de consommation

Regroupant presque 60% de la consommation totale de l'aire métropolitaine, quatre Scot sont marquants dans les dynamiques de consommation entre 2010 et 2020.

Ainsi, les Scot Sud Loire et Sepal ont représenté quasiment un tiers de la consommation totale de l'aire métropolitaine, soit 2 712 hectares. Les Scot des Rives du Rhône et Nord Isère, ont regroupé un peu plus d'un quart (2 373 hectares) de la consommation totale, avec une sur-représentation des vocations résidentielles. Les espaces ruraux voisins, bien que témoignant d'une consommation plus diffuse, ont toutefois leur rôle à jouer dans la préservation des espaces agricoles et naturels.

Les espaces agricoles sont toujours les premiers consommés

Les espaces agricoles ont compté pour **90% des surfaces consommées** dans tout l'inter-Scot. Ils ont ainsi été les premiers à fournir des surfaces pour l'urbanisation même dans les secteurs où ils étaient moins abondants, au profit des espaces naturels, notamment aux abords des agglomérations.

L'enfrichement, signe de déprise agricole

Les espaces agricoles n'ont pas reculé seulement au bénéfice de l'urbanisation, ils ont aussi régressé par enfrichement. Cette tendance a ainsi concerné 3 226 hectares agricoles et engendre des espaces naturels jeunes du point de vue de la succession écologique, et ainsi moins diversifiés et complexes que des espaces naturels plus anciens.

A l'opposé, des espaces naturels potentiellement plus anciens ont été défrichés pour être mis en culture, dans des proportions de moitié inférieures à celles de l'enfrichement, soit 1 429 hectares.

Un enjeu qui dépasse la distinction entre espaces agricoles et naturels

Enfin, la **distinction brute** entre espaces agricoles et naturels quand il s'agit de consommation foncière, reste relativement **artificielle**. En effet, l'urbanisation implique une anthropisation des espaces, réduisant, parfois anéantissant même, les services que peuvent rendre les espaces naturels et agricoles : lutte contre l'érosion, rafraîchissement de l'atmosphère, assainissement et filtration des eaux, etc.

Il y a ainsi un enjeu plus général à préserver ces espaces de la consommation foncière, face aux crises écologiques multiples qui s'annoncent.

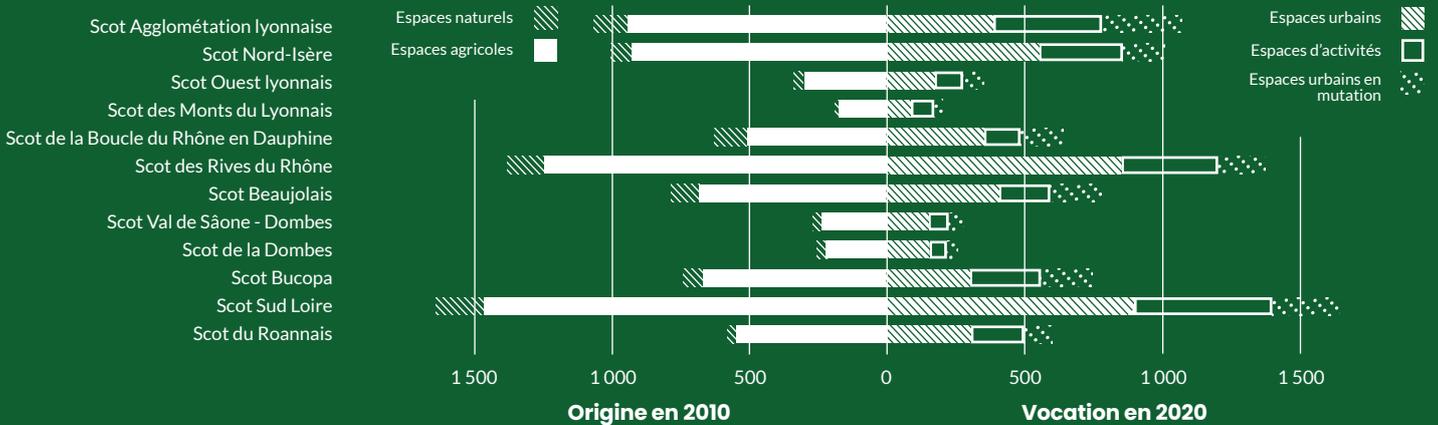


Synthèse



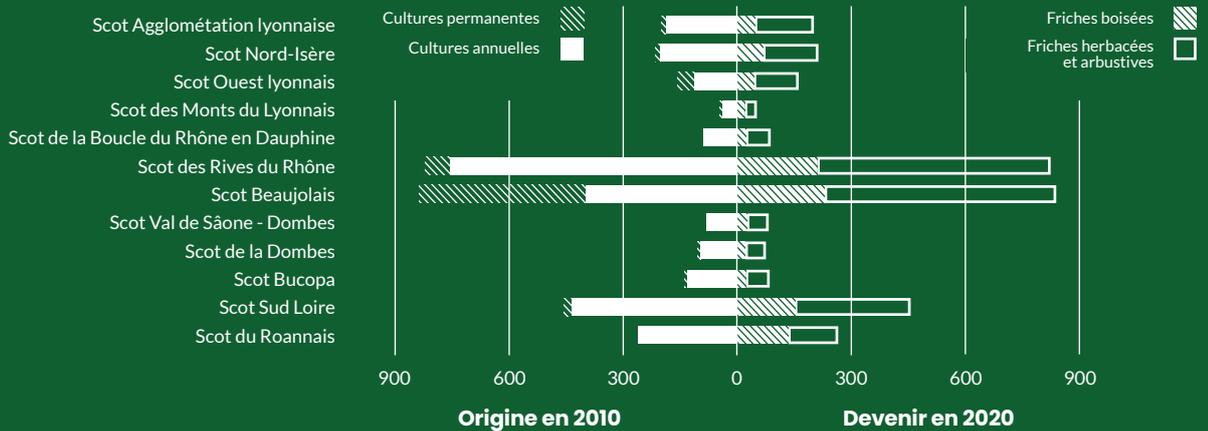
Consommation des espaces agricoles et naturels

8 832 ha
d'espaces agricoles et naturels ont été consommés



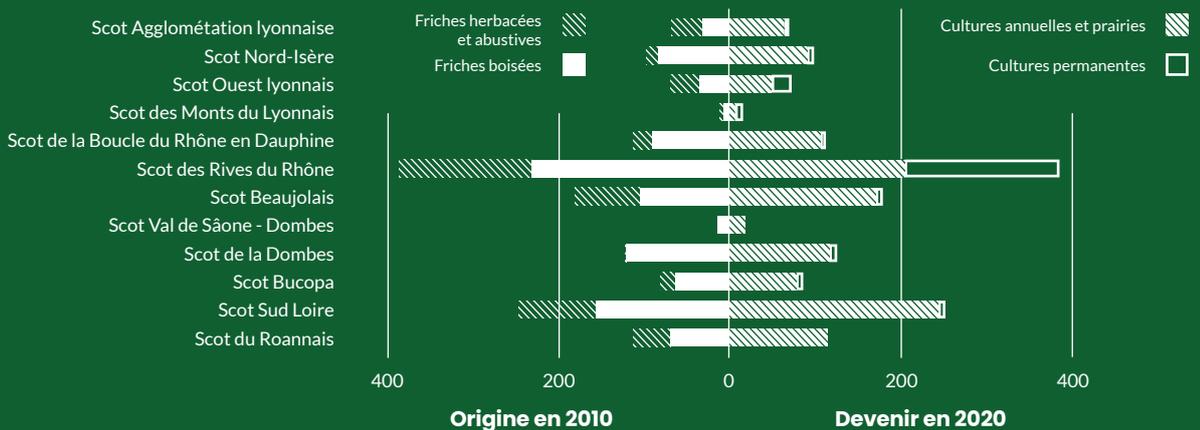
Enfrichement

3 226 ha
de cultures annuelles et pérennes se sont enfrichées



Défrichage

1 384 ha
d'espaces naturels, boisés, herbacés ou arbustifs ont été défrichés pour être mis en culture





Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme

Directeur de publication : **Damien Caudron**
Réfèrent : **Damien Massaloux - d.massaloux@urbalyon.org**
Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme